

Jérôme
Pierrat

Mafias, gangs et cartels

La criminalité internationale en France



folio
documents

Jérôme Pierrat

Mafias, gangs et cartels

La criminalité internationale en France

Blanchiment, filières d'immigration, prostitution, trafic d'armes, de stupéfiants, contrefaçon, racket... Pour la première fois, un livre traite de la criminalité internationale implantée en France depuis les années 1990.

L'explosion du bloc soviétique et la mondialisation de l'économie ont changé les dimensions du crime organisé sur notre territoire. Aux côtés du « milieu » traditionnel et des caïds des cités, il faut maintenant compter avec d'autres acteurs de la scène criminelle, tels ces truands géorgiens pilotés par les plus grands parrains de la mafia russe, ou ces gangs sri lankais qui s'entre-tuent en banlieue parisienne. Et avec de nouvelles activités, depuis les méthodes sophistiquées de piratage informatique jusqu'au prélèvement de données sur les terminaux bancaires. Les contours de différentes mafias (turque, chinoise, italienne...) et autres groupes criminels organisés (cartels colombiens, gangs russes, caucasiens et balkaniques) se dessinent dans l'ombre. D'où viennent et que font précisément ces organisations? Quel est leur degré d'implantation? Ont-elles des liens avec le crime organisé français? Quel danger représentent-elles vraiment?

Alimentée par des sources confidentielles, la première enquête de fond sur la face cachée de la planète mafieuse en territoire français.

Jérôme Pierrat est journaliste. Il est notamment l'auteur d'*Une histoire du Milieu* (2003), *Une vie de voyou* (Michel Ardouin dit « Porte-avions », 2005), *La Mafia des cités* (2006).

Photo © Baresi / Sipa (détail).



ISBN 978-2-07-030483-7 A30483

MAFIAS GANGS ET CA
PIERRAT J.
SYP 12

PRIX EDITE
7,50 EUR

9 782070 304837

STRATEGIE
*9445 035959 02425790 121955 25

<i>Introduction</i>	7
Ces milliards qui viennent de Russie	11
Le puzzle caucasien	105
La méthode balte	141
Le laboratoire roumain	167
Filières bulgares et <i>grupovkas</i>	198
Serbie : des mafieux en battle-dress	226
Les arsenaux bosniaques et croates	249
La toile albanaise	264
Une <i>maffya</i> sur le Bosphore	276
À l'ombre des cartels colombiens	288
Filières nigérianes	327
Chine : l'empire du Milieu à Paris	351
La main de fer des tigres tamouls	388
Et les Italiens ?	398
<i>Conclusion</i>	451

Conclusion

A priori, la France en est au premier stade criminel. Des mafieux, des gros trafiquants et autres gangsters s'agitent, pillent, blanchissent, nouent des contacts, hument le fond de l'air, mais ils ne sont pas encore implantés. Le produit des crimes commis sur le territoire est rapatrié et réinvesti dans le pays d'origine, alimentant au passage la corruption locale. L'Espagne en est déjà à l'étape suivante : ces nouvelles « mafias », au sens large, ont posé leurs bagages, investi durablement, organisé leurs affaires et corrompu certains décideurs locaux. Pourquoi pas en France demain ? Europol évoque déjà un crime organisé international de deuxième génération dans l'espace européen. En pleine composition, il n'est pas encore homogène. S'y mêlent des groupes « intermédiaires », dont les affaires dépendent encore pour beaucoup de « la maison mère » ou en tout cas de leur pays d'origine, et d'autres qui « coupent » les liens au fur et à mesure, se développant de façon plus autonome, d'abord en parasitant leur communauté ethnique (où l'on recrute, trouve des soutiens logistiques, et qui constitue bien souvent le premier

« marché » des prédateurs) le temps de l'intégration puis en s'en émancipant peu à peu et en s'intégrant à la vie socio-économique du pays d'accueil.

Alors sans être alarmiste, il convient d'être attentif, d'observer la situation, de suivre son évolution... ce qui n'est pas le plus aisé.

« En France, nous n'avons pas de culture du renseignement en matière de crime organisé. Seuls (et surtout) le terrorisme et les menaces économiques sont jugés déstabilisateurs », disent en chœur les acteurs qui luttent contre lui. La primeur va à l'opérationnel. « Nous avons la culture du court terme, celui de la police judiciaire. Il n'y a pas d'objectifs déterminés, pas de hiérarchisation des priorités. On est dans le tout-venant tout le temps. »

Bref, les services opérationnels ont la tête dans le guidon en permanence et pas le temps de se consacrer à la détection des menaces. Une politique qui peut porter ses fruits — et encore — lorsque la matière est connue. Le milieu français, les enquêteurs en connaissent les acteurs, la psychologie, les spécialités, et ils ont des « tontons » pour les éclairer. Les cités, ils s'y sont mis après avoir longtemps dédaigné la matière par méconnaissance et parfois mépris. Le jour où les forces de l'ordre ont ouvert les yeux, les caïds de banlieue étaient déjà en place. Pour prendre le seul exemple des Go Fast, ces convois à grande vitesse par lesquels une partie du shit remonte d'Espagne, il a fallu cinq ans aux policiers pour découvrir le phénomène en 2000.

« Les phénomènes criminels, on ne les voit que lorsqu'ils sont devenus stables, c'est-à-dire lorsqu'ils sont suffisamment courants et pérennes... Par définition, on ne détecte que ce que l'on connaît. Si on

matière, il faut investir sur deux, trois, quatre ans jusqu'à la "judiciarisation" des individus surveillés. Parce qu'il ne suffit pas de faire du renseignement, il faut le traduire en actes judiciaires.» À l'image des Espagnols qui ont traqué Taniel Oniani et déclenché l'opération Avispa en 2005 après de longues surveillances, sans hésiter par exemple à filmer un mariage en le truffant de caméras, histoire de parfaire l'identification de ce petit monde.

Mais ce n'est pas la seule révolution à opérer. Qui dit criminalité internationale induit une coopération à la même échelle pour la combattre. Face à la mondialisation du crime, il faut changer les procédures. Pour faire circuler le renseignement à l'échelle planétaire, les polices peuvent s'appuyer sur Interpol qui développe également des groupes de travail thématiques (crime organisé asiatique, etc.), mais... les policiers français comme d'autres rechignent parfois à lui communiquer leurs informations sensibles. Certains États membres n'étant pas fiables, ces dernières pourraient atterrir entre les mains des objectifs...

Concernant le vieux continent, Europol (créé en 1992) se charge d'échanger des renseignements à partir des fichiers (objectifs, affaires réalisées et sélectionnées etc.), nourris par ses membres et reliés entre eux par un index qui permet les recoupements. Si l'Office européen de police détecte un hit sur un sujet précis, il met en relation les pays concernés qui éventuellement mènent une opération conjointe. Certes les europoliciers mettent le nez dans les dossiers et font de l'«initiative», mais ils ne peuvent qu'inciter les États à démarrer des investigations et en aucun cas les contraindre à le faire.

Pour le moment, la coopération prend la forme d'une *task force* européenne ponctuelle sur certains sujets ou de Cospol, un projet de stratégie policière réunissant différents pays volontaires qui travaillent ensemble, comme sur la prostitution roumaine (huit pays). Avec Eurojust (créé en 2002 afin de faciliter les échanges entre magistrats) pour mettre en musique et coordonner les poursuites.

« On aboutira lorsque l'on aura pris conscience que la coopération doit être multilatérale. Que le bilatéral ne peut être que ponctuel, sur un dossier à un moment précis. Il faut créer des plates-formes d'échange entre pays concernés. » « Nous devons faire un travail nouveau. Installer le bouclier le plus loin possible, le plus près des sources. Ce qui signifie qu'il faut travailler à l'envers, en amont avec nos partenaires locaux au cœur de leurs pays. Certains d'entre eux manquent de moyens et de savoir. Il faut inventer une nouvelle forme de coopération, dépêcher des experts, aider à la procédure et faire des dons de matériel. Et surtout promouvoir les unités dédiées en sélectionnant des flics fiables et en leur payant un complément de salaire. » Et à l'avenir aller encore plus loin.

« Dans les années qui viennent, Europol devra dépasser le stade du renseignement pour faire de l'opérationnel avec par exemple un super office des stupés... Ce qui induit forcément l'abandon d'une partie de la souveraineté des États. »

Outre changer les mentalités, mettre en place une police supranationale signifie qu'il faut une procédure européenne pour l'accompagner : définir des infractions européennes, mettre en place des procureurs, des

tribunaux, des prisons, à l'image du Tribunal pénal international.

Tout en préservant le quotidien et les affaires intérieures, puisque les petite et moyenne délinquances restent du domaine des États.

« On le fait de manière empirique, on travaille de plus en plus ensemble. Mais pour aller plus loin, il nous faut des pouvoirs de coercition comme le FBI. Excepté que les Américains ont l'avantage d'avoir une langue commune. Sans oublier l'aspect physique des flics qui compte beaucoup en termes d'infiltration et de surveillances... »

Bref, tout est à penser et selon les différents interlocuteurs : « On va y venir petit à petit, mais c'est long. Une fois que l'on sera d'accord, il faudra encore établir les textes, les voter, etc. Ça a l'air lointain et lourd comme processus, mais on évolue quand même. Il y a vingt ans, qui aurait pensé qu'un coup de fil d'un magistrat à son collègue suffirait pour planquer à Amsterdam ou effectuer des livraisons surveillées à travers toute l'Europe avec des droits de poursuite... »

Vingt ans, le temps d'une génération.